



Arrêté municipal

Règlementation de la circulation pour empiètement sur la chaussée lors de travaux de raccordement au réseau électrique

Rue des Artisans, Mignovillard

Le Maire de Mignovillard,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

Vu la demande de l'entreprise SNCTP, sise rue des Salines, ZAC LE VALENTIN, 25480 ÉCOLE-VALENTIN, en date du 13 mars 2024, qui souhaite procéder à des travaux de raccordement au réseau électrique, en empiétant sur la chaussée au droit du numéro 8, rue des Artisans à Mignovillard,

Considérant que les travaux auront lieu du 25 mars 2024 au 25 avril 2024,

Considérant que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Dans le cadre des travaux de raccordement au réseau électrique, un empiètement sur chaussée sera effectué sur la rue des Artisans au droit du numéro 8, du 25 mars 2024 au 25 avril 2024. Il sera maintenu une largeur de voie d'au moins 3 mètres.

Article 2 : Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- limitation de la vitesse à 30 km/h,
- interdiction de stationner.

Article 3 : La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Article 4 : M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Nozeroy est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Mignovillard, le 20 mars 2024

Le Maire,
Florent SERRETTE
